



# F . P . I . P .

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

**TEMPS  
PARTIEL  
et  
DROIT  
RETRAITE**

**PONDRE UNE LOI :  
C'EST BIEN !**

**L'APPLIQUER :  
C'EST MIEUX !**

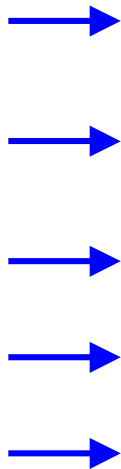
**Ce que dit la loi :**

« ... les périodes de travail effectuées à temps partiel peuvent être décomptées comme périodes de travail à temps plein, sous réserve du versement d'une retenue pour pension... »

**Ce que dit l'administration :**

« ... ce dispositif n'est pas applicable aux personnels actifs de la police nationale, le décret d'application n'est pas sorti ... »

**Ce  
que  
fait  
la  
FPIP**



**Saisine de Madame le Ministre de l'Intérieur**

*Courrier du secrétaire général de la FPIP du 23/08/07.*

« ... De ce constat, la Fédération Professionnelle Indépendante de la Police, garante des intérêts des policiers, s'interroge de plus fort sur la portée des prochaines réformes des retraites annoncées par le Président de la République, alors que la loi promulguée à ce titre en 2003 souffre encore de défaillances dans son application ... »

BN, le 23/08/07.

La FPIP ... Le syndicat

Le métier ...

La police ...

La police ... Le métier ...

La FPIP ... Le syndicat